

FEDERATIONS SYNDICALES DES CHEMINOTS

CGT – UNSA – SUD-Rail – CFDT

Monsieur François NOGUE
Directeur des Ressources Humaines
de la SNCF
34, rue du Commandant Mouchotte
75699 PARIS CEDEX 14

Paris, le 10 novembre 2010

Monsieur le Directeur,

Nos fédérations syndicales CGT, UNSA, SUD Rail, CFDT vous ont déposé une Demande de Concertation Immédiate en date du 08 novembre 2010.

Dans le cadre de la loi du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports réguliers de voyageurs, la Direction SNCF est tenue de convoquer les organisations syndicales dépositaires dans les trois jours, au plus tard, suivant la notification de la DCI.

A votre demande, vous nous avez sollicités pour dépasser ce délai en proposant la réunion de concertation le lundi 15 novembre 2010. Vous avez évoqué la nécessité que nous vous accordions un temps supplémentaire pour sa préparation.

Exceptionnellement, dans l'intérêt des cheminots et de l'entreprise de service public SNCF, nous acceptons ce report à la condition que des réponses favorables et concrètes soient apportées sur les revendications exprimées qui font l'objet de la DCI.

Par ce geste, nos fédérations syndicales CGT, UNSA, SUD-Rail, CFDT vous démontrent une fois de plus leur détermination à voir se reconstruire un véritable dialogue social, en espérant qu'il en soit de même concernant la Direction de la SNCF.

Si votre volonté est de rechercher l'apaisement à la situation sociale actuelle, dans le cadre de la conduite du dialogue social que vous dites souhaiter mener, il ne tient qu'à la direction de l'entreprise d'ouvrir, dès maintenant, en y donnant du contenu, de réelles négociations.

Si tel n'était pas le cas, vous prendriez, une nouvelle fois, l'entière responsabilité d'une détérioration du climat social déjà fortement dégradé dans l'entreprise.

Dans l'attente d'être reçues, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

P/ La CGT

Bernard GUIDOU

P/ l'UNSA

Marc BAUCHER

P/ SUD Rail

Eric Meyer

P/ la CFDT

Arnaud MORAN